



pedt.education.gouv.fr

Dans la suite de la circulaire n° 2014-184 du 19 décembre 2014, et du plan de mobilisation de l'École pour les valeurs de la république du 22 janvier, le Ministère de l'Éducation Nationale propose un site dédié rassemblant ressources et informations pratiques pour accompagner les collectivités (communes et EPCI) dans l'élaboration de leur projet éducatif territorial (PEDT).

Le PEDT, mentionné à l'[article L. 551-1 du Code de l'éducation](#) [1], formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. À l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire qui s'est généralisée dans les écoles primaires depuis la rentrée 2014, cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Le site rappelle les 4 étapes d'élaboration des PEDT : diagnostic partenarial, rédaction du projet et ajustement collectif, échanges avec les services de l'État en vue de signer la convention, diffusion du projet et information de tous les membres de la communauté éducative.

Il propose notamment des réponses sur les aides financières et les partenaires à mobiliser. Prochainement, des retours d'expériences seront également valorisés.

Rappelons que dans les communes qui comprennent un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville, les PEDT constituent un axe structurant du volet éducatif des contrats de ville.

<http://pedt.education.gouv.fr> [2]

Les contacts en Nord Pas-de-Calais :

Les groupes d'appui départementaux (GAD)

- Nord : Direction départementale de l'Éducation nationale

Référent académique, 03 20 62 30 79

- Pas de Calais :

Direction départementale de l'Éducation nationale

Séverine Watterlot, chargé de mission « Rythmes scolaires », ce.i62dos1@ac-lille.fr [3]

Direction départementale de la cohésion sociale

Loïc Demanze, Conseiller Jeunesse - Mission Enfance Jeunesse Famille, loic.demanze@pas-de-calais.gouv.fr [4]

Le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

Délégation régionale du CNFPT Nord Pas-de-Calais

15, rue de Bavay

CS 40031

59040 LILLE cedex

Référent domaine action éducative : Annekaroline.delebarre@cnfpt.fr [5]

Les coordinateurs académiques du collectif des associations partenaires de l'école (CAPE)

Le CAPE est un collectif de 22 associations complémentaires de l'école publique et des mouvements pédagogiques. **Ces associations sont susceptibles de pouvoir vous aider à concevoir et à animer les dynamiques d'élaboration d'un PEDT**, à participer à la définition du projet et à en soutenir l'écriture. Les coordinateurs qui figurent ci-dessous peuvent recevoir vos demandes et aider à la précision des attentes afin de trouver, au sein du CAPE, l'association susceptible d'y répondre.

Contact : CEMEA, Laurent VERDIERE lverdier@cemeanpdc.org [6]

Type d'actualites: [Information générale](#) [7]

Dates: Lundi 23 février 2015 - 01:00

Thématiques: [Education](#) [8]

[Politique de la ville - DSU](#) [9]

Publié le 23 février 2015

URL de la source (modifié le 28/02/2015 - 00:52): <https://irev.fr/actualites-0/education-le-ministere-dedie-un-site-internet-pour-accompagner-la-mise-en-place-des>

Liens

[1] <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000027682987&dateTexte=20130924>

[2] <http://pedt.education.gouv.fr>

[3] <mailto:ce.i62dos1@ac-lille.fr>

[4] <mailto:loic.demanze@pas-de-calais.gouv.fr>

[5] <mailto:Annekaroline.delebarre@cnfpt.fr>

[6] <mailto:lverdier@cemeanpdc.org>

[7] <https://irev.fr/taxonomy/term/4316>

[8] <https://irev.fr/taxonomy/term/3681>

[9] <https://irev.fr/taxonomy/term/3692>